



JORF n°0292 du 17 décembre 2019  
texte n° 9

**Arrêté du 4 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un certificat équivalent**

NOR: ARMH1934693A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/4/ARMH1934693A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre des armées en date du 4 décembre 2019, est autorisée au titre de l'année 2020 l'ouverture de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un certificat équivalent.  
Le nombre de postes offerts est fixé à sept dont deux postes pour l'Institution nationale des invalides et cinq postes pour le service de santé des armées.  
L'ouverture des inscriptions est fixée au 17 décembre 2019.

Modalités d'inscription

Il est conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Toute demande de dossier par messagerie électronique ou télécopie est refusée.  
Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.  
La date de fin de saisie des inscriptions par internet est fixée au 7 février 2020, à minuit, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par téléprocédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation. Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier d'inscription par voie postale, jusqu'au 27 janvier 2020, le cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.  
Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

1. Dépôt du dossier d'inscription

a) Candidature par internet

Un document au format « pdf » est proposé aux candidates et candidats qui ont validé leur inscription sur internet. Ce document peut être conservé par ces derniers qui n'ont aucun autre envoi à faire.

b) Candidature par voie postale

Après avoir complété leur dossier d'inscription, les candidates et candidats l'envoient par voie postale, au plus tard le 7 février 2020, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, au CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

Tout dossier transmis après le 7 février 2020 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

2. Dépôt du dossier de RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, dès publication de la liste d'admissibilité sur le site [concours-civils.defense.gouv.fr](https://www.concours-civils.defense.gouv.fr) précité, et au plus tard le 7 mai 2020, avant minuit, heure de Paris, les candidates et les candidats admissibles transmettent (en version numérique) leur dossier de RAEP au CMG de Lyon, à l'adresse de messagerie suivante : [cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr](mailto:cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr).  
L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule à Lyon, le 3 mars 2020.

L'épreuve orale d'admission a lieu à Lyon, à compter du 8 juin 2020.

Tout candidat ou candidate résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

La demande écrite doit être adressée par courriel ou par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 15 mai 2020.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG de Lyon.